



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SC-32(01)

Séparation des domaines physiques pour les fonctions privilégiées

Juill. 2026



Sécurité des communications et des systèmes

System and Communications Protection

SC-32(01) – Séparation des domaines physiques pour les fonctions privilégiées (PcEE)

Énoncés :

Partitionner les fonctions privilégiées dans des domaines physiques distincts.

Responsable : Aucun

Discussion :

Les fonctions privilégiées qui s'effectuent dans un seul domaine physique peuvent représenter un point de défaillance unique si ce domaine en venait à être compromis ou à faire l'objet d'un déni de service.